

MANIFESTATIONS SPORTIVES

(Décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives paru au JO du 13 août 2017)

Type épreuve	Classement ou chrono	Moyen utilisé	Nombre participants	Territoire	Imprimé à utiliser	Déclaration/ Autorisation	Lieu de dépôt
SANS VÉHICULES À MOTEUR	non	piétons, chevaux, autres	- de 100				
	non	cycles	100 et +		Cerfa 15826*01	Récépissé de déclaration	Préfecture (ou Mairie si 1 seule commune)
	non	piétons, chevaux, autres	100 et +		Cerfa 15825*01		
	oui	piétons, chevaux, autres			Cerfa 15824*01	Récépissé de déclaration avec demande d'avis	
	oui	cycles			Cerfa 15827*01		
AVEC VÉHICULES À MOTEUR	oui			Circuit non permanent ou circuit homologué pour une discipline autre	Cerfa 15847*01	Autorisation (CDSR)	Préfecture
	oui			Circuit homologué pour la discipline	Cerfa 15862*01	Récépissé de déclaration avec demande d'avis	Préfecture
	non			- de 50			
	non			50 et +		Cerfa 15848*01	Déclaration